

Bulletin provincial



N° 10

2015

30 MARS

SOMMAIRE

Page

REPRESENTATION PROVINCIALE

Intercommunales

- Résolution du Conseil provincial en date du 26 mars 2013 relative à la désignation des représentants provinciaux au sein de l'assemblée générale et du Conseil d'administration. 194

Intercommunale pour le Développement Economique et l'Aménagement du Territoire du Sud-Hainaut SCRL (INTERSUD), à THUIN

- Résolution du Conseil provincial en date du 30 avril 2013 relative à la désignation d'un représentant provincial supplémentaire au sein de l'assemblée générale. 198

Tussengemeentelijke Maatschappij der Vlaanderen voor Watervoorziening (TMVW) ou Société intercommunale des Flandres pour la Distribution d'Eau

- Résolution du Conseil provincial du 18 juin 2013 relative à la désignation d'un représentant au sein du Conseil d'administration. 200

Parc Naturel du Pays des Collines, à ELLEZELLES

- Résolution du Conseil provincial du 30 avril 2013 relative à la désignation des représentants provinciaux au sein de la Commission de gestion. 201

Parc Naturel des plaines de l'Escaut, à BONS-SECOURS

- Résolution du Conseil provincial du 30 avril 2013 relative à la désignation des représentants provinciaux au sein de la Commission de gestion. 203

Parc Naturel des Hauts-Pays, à ONNEZIES

- Résolution du Conseil provincial du 17 décembre 2013 relative à la désignation des représentants provinciaux au sein de la Commission de gestion. 205

Sociétés de Logement de Service Public, Société Terrienne de Crédit social de Hainaut, à ATH et S.A. Maison Ouvrière, à CHARLEROI

- Résolution du Conseil provincial en date du 30 avril 2013 relative à la désignation des représentants provinciaux au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration. 207

SCRL Le Logis Saint-Ghislainois, à SAINT-GHISLAIN

- Résolution du Conseil provincial en date du 30 mai 2013 relative à la désignation de deux représentants provinciaux au sein de l'Assemblée générale. 213

SCRL La Sambrienne, à MONTIGNIES-SUR-SAMBRE

- Résolution du Conseil provincial en date du 18 juin 2013 relative à la désignation des représentants provinciaux au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration. 214

SCRL Centr'Habitat, à LA LOUVIERE

- Résolution du Conseil provincial en date du 30 mai 2013 relative au remplacement d'un représentant provincial au sein du Conseil d'administration. 217

Centres Culturels Régionaux

- Résolution du Conseil provincial en date du 26 mars 2013 relative à la désignation des représentants provinciaux. 218

Contrats de Rivières

- Résolution du Conseil provincial en date du 26 mars 2013 relative à la désignation des représentants provinciaux. 222

Association des Provinces wallonnes

- Résolution du Conseil provincial en date du 20 décembre 2012 relative à la désignation des mandataires provinciaux à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration. 224

Association carolorégienne pour la Gestion d'Habitations protégées (A.C.G.H.P.), à MONT-SUR-MARCHIENNE

- Résolution du Conseil provincial en date du 18 juin 2013 relative à la désignation des représentants provinciaux. 226

Assemblée Transfrontalière

- Résolution du Conseil provincial en date du 30 avril 2013 relative à la désignation des représentants de la Province. 228

ASBL Antenne Centre, à LA LOUVIERE

- Résolution du Conseil provincial en date du 30 avril 2013 relative à la désignation des représentants provinciaux. 230

Fondation d'utilité publique « Académie Internationale d'Eté de Wallonie »

- Résolution du Conseil provincial en date du 30 septembre 2014 relative à la ratification de la désignation des deux représentants provinciaux. 231

Fondation « Maison Losseau »

- Résolution du Conseil provincial en date du 29 janvier 2013 relative à la désignation des représentants provinciaux au sein du Conseil d'administration. 232

Fondation « Mons 2015 »

- Résolution du Conseil provincial en date du 30 avril 2013 relative à la désignation des représentants provinciaux au sein du Conseil d'administration. 234

Service du Conseil provincial et du Collège

REPRESENTATION PROVINCIALE

—

Objet : Désignation des représentants provinciaux au sein de l'assemblée générale et du Conseil d'administration.

INTERCOMMUNALES

—

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Vu que la Province est associée à certaines Intercommunales ;

Vu que suite aux élections du 14 octobre 2012, il convient de procéder au renouvellement des mandataires provinciaux ;

Vu l'art. L1523-11 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatif aux Intercommunales, stipulant que les délégués des provinces à l'assemblée générale des intercommunales sont désignés par le Conseil provincial parmi les membres du conseil, proportionnellement à la composition dudit conseil. Le nombre de délégués de chaque province est fixé à cinq parmi lesquels trois au moins représentent la majorité du conseil provincial.

Vu l'art. L1523-15 du même code, déterminant les modalités de nomination des administrateurs au sein des Intercommunales.

Considérant que le Gouvernement en précise les modalités de mise en œuvre.

Considérant que les groupes politiques concernés ont proposé leurs candidats.

DECIDE :

De désigner les mandataires provinciaux au sein des Intercommunales auxquelles la Province de Hainaut est associée conformément au tableau repris en annexe.

En séance à MONS, le 26 mars 2013.

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(S) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(S) Albert DEPRET

INTERCOMMUNALE	nouvelle répartition A.G. (Clé D'HONDT)	C.A. NOUVELLE REPARTITION
<u>ASBL Intercommunale Parc Naturel des Hauts-Pays, à ONNEZIES</u>	PS-Philippe DUPONT	PS-Philippe DUPONT
	MR-Isabelle GALANT	MR-Isabelle GALANT
	PS-Martine HUART	
	PS-Annie TAULET	
	MR-Bernard BEUGNIES	
<u>Association Intercommunale d'Electricité du Sud-Hainaut, à RANCE</u>	AUCUN	PS-Anne-Sophie HERBE
<u>Intercommunale de Santé Publique du Pays de Charleroi - I.S.P.P.C., à CHARLEROI</u>	PS-Marc BOITTE	AUCUN
	MR-Fabienne DEVILERS	
	PS-Patrick LEFEVRE	
	PS-Mauricette CAREME	
	MR-Philippe SONNET	
<u>I.D.E.T.A. - Intercommunale de Développement Ecomonique des arrondissements de TOURNAI, d'ATH et de COMMUNES AVOISINANTES</u>	PS-Alain GENARD	AUCUN
	MR-Michel PECQUEREAU	
	PS-Véronique REIGNIER	
	PS-Dorothée DE RODDER	
	MR-Emilie ALTRUY	
<u>I.G.R.E.T.E.C.- Intercommunale pour la gestion et la réalisation d'études techniques et économiques, à CHARLEROI</u>	PS-Yves LARDINOIS	PS-Yves LARDINOIS
	MR-Albert DEPRET	MR-Albert DEPRET
	PS-Emile VAN AELST	
	PS-Manon BEGHIN	
	MR-Patricia POTIGNY	

<u>Intercommunale Centre de Santé A. Nazé, à COLFONTAINE</u>	PS-Philippe DUPONT	PS-Philippe DUPONT
	MR-Isabelle GALANT	MR-Isabelle GALANT
	PS-Annie TAULET	PS-Martine HUART
	PS-Martine HUART	
	MR-Catherine HOCQUET	
<u>Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons Borinage, à MONS</u>	PS-Jean-Pierre LEPINE	PS-Pascal LAFOSSE
	MR-Bernard BEUGNIES	
	PS-Pascal LAFOSSE	
	PS-Colette VAN HOORDE	
	MR-Catherine HOCQUET	
<u>Intercommunale d'Oeuvres médico-sociales des arrondissements de TOURNAI-ATH- MOUSCRON</u>	PS-Dorothée DE RODDER	PS-Dorothée DE RODDER
	MR-Armand BOITE	MR-Pierre VECHE
	PS-Carine DELFANNE	
	PS-Véronique REIGNIER	
	MR-Pierre VECHE	
<u>Intercommunale du Bois d'Havré, à MONS</u>	PS-Pascal LAFOSSE	PS-Pascal LAFOSSE
	MR-Bernard BEUGNIES	
	PS-Colette VAN HOORDE	
	PS-Martine HUART	
	MR-Catherine HOCQUET	

<u>INTERSUD - Association Intercommunale pour le Développement Economique et l'Aménagement du Territoire du Sud-Hainaut</u>	PS-Charlyne MORETTI	AUCUN
	MR-Albert DEPRET	
	PS-Anne-Sophie HERBE	
	PS-Giorgio FACCO	
	MR-Isabelle MARCQ	
<u>IPALLE - Intercommunale de Propreté publique (Hainaut occidental)</u>	PS-Alain GENARD	AUCUN
	MR-Emilie ALTRUY	
	PS-Michel MIROIR	
	PS-Guillaume FARVAQUE	
	MR-Michel PECQUEREAU	
<u>I.D.E.A.-Intercommunale pour le Développement Economique et l'Aménagement de la Région de Mons-Borinage-Centre, à MONS</u>	PS-Annie TAULET	PS-Annie TAULET
	MR-Bernard LIEBIN	MR-Bernard LIEBIN
	PS-Alain RASSCHAERT	
	PS-Colette VAN HOORDE	
	MR-Bernard BEUGNIES	

“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 26 mars 2013 et son annexe qui précèdent, insérées au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation)”.

Le 19 janvier 2015.

Le Directeur général provincial,
(S) Patrick MELIS

La Présidente,
(S) Charlyne MORETTI

Service du Conseil provincial et du Collège

REPRESENTATION PROVINCIALE

Objet : Désignation d'un représentant provincial supplémentaire au sein de l'assemblée générale.

Intercommunale pour le Développement Economique et l'Aménagement du Territoire du Sud-Hainaut SCRL (INTERSUD), à THUIN

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que suite aux élections du 14 octobre 2012, le Conseil provincial, en séance du 26 mars 2013, a procédé au renouvellement des mandataires provinciaux au sein des organes de gestion des intercommunales auxquelles la Province de Hainaut est associée ;

Considérant qu'un mandat reste à pouvoir au sein de l'assemblée générale de l'**Association Intercommunale pour le Développement Economique et l'Aménagement du Territoire du Sud-Hainaut SCRL (INTERSUD), à THUIN** ;

Considérant qu'ont déjà été désignés en qualité de représentants provinciaux au sein de l'assemblée générale d'INTERSUD :

- Mme Charlyne MORETTI ;
- M. Albert DEPRET
- Mme Anne-Sophie HERBE ;
- Mme Isabelle MARCQ

Vu l'art. L1523-11 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatif aux Intercommunales, stipulant que les délégués des provinces à l'assemblée générale des intercommunales **sont désignés par le Conseil provincial** parmi les membres du conseil, proportionnellement à la composition dudit conseil. Le nombre de délégués de chaque province étant fixé à cinq parmi lesquels trois au moins représentent la majorité du conseil provincial ;

Vu que la répartition de la Clé d'Hondt pour 5 mandats est de 3 PS et 2 MR ;

Vu qu'il reste donc un mandat PS à pourvoir ;

Vu que le groupe PS propose M. Giorgio FACCO à ce poste ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner de désigner M. Giorgio FACCO, Conseiller provincial, en qualité de représentant provincial au sein de l'assemblée générale de l'Association Intercommunale pour le Développement Economique et l'Aménagement du Territoire du Sud-Hainaut SCRL (INTERSUD), à THUIN.

En séance à MONS, le 30 avril 2013.

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,
(S) Charlyne MORETTI

“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 30 avril 2013 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation)”.

Le 19 janvier 2015.

Le Directeur général provincial,
(S) Patrick MELIS

La Présidente,
(S) Charlyne MORETTI

Service du Conseil provincial et du Collège

REPRESENTATION PROVINCIALE

Objet : Désignation du représentant provincial au sein du Conseil d'administration

**Tussengemeentelijke Maatschappij der Vlaanderen voor Watervoorziening (TMVW) ou
Société intercommunale des Flandres pour la Distribution d'Eau**

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que la TMVW (Tussengemeentelijke Maatschappij der Vlaanderen voor Watervoorziening – Société intercommunale des Flandres pour la Distribution d'Eau) souhaite que, suite aux élections provinciales du 14 octobre 2012, la Province de Hainaut propose un candidat au sein de son Conseil d'administration;

Considérant que selon les statuts de l'Intercommunale, le représentant provincial :

- ne peut pas être membre statutaire ou contractuel du personnel de l'intercommunale ;
- est désigné pour 6 ans et son mandat échoit immédiatement après la réunion annuelle qui suit le renouvellement des conseils provinciaux et est renouvelable.

Vu qu'en séance du 13 juin 2013, le Collège provincial a proposé la candidature de Mme Vinciane LEGROS à ce poste ;

DECIDE :

de proposer la désignation Mme Vinciane LEGROS en qualité de représentante de la Province de Hainaut au sein du Conseil d'administration de la TMVW (Tussengemeentelijke Maatschappij der Vlaanderen voor Watervoorziening ou Société intercommunale des Flandres pour la Distribution d'Eau).

En séance à MONS, le 18 juin 2013

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,
(S) Charlyne MORETTI

“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 18 juin 2013 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation)”.

Le 19 janvier 2015.

Le Directeur général provincial,
(S) Patrick MELIS

La Présidente,
(S) Charlyne MORETTI

Service du Conseil provincial et du Collège

REPRESENTATION PROVINCIALE

—

Objet : Désignation des représentants provinciaux au sein de la Commission de gestion.

Parc Naturel du Pays des Collines, à Ellezelles

—

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que la Province de Hainaut est affiliée au Parc naturel du Pays des Collines à Ellezelles ;

Vu que suite aux élections du 14 octobre 2012, il convient de renouveler les mandataires provinciaux au sein de ce Parc naturel ;

Considérant que conformément au Décret du wallon du 3 juillet 2008 relatif aux parcs naturels, modifiant le Décret du 16 juillet 1985, le Parc naturel a modifié ses statuts et est devenu une asbl dénommée « Commission de gestion du Parc naturel du Pays des Collines, asbl » ;

Considérant qu'en vertu des nouveaux statuts de cette asbl, la Province dispose de 2 représentants au sein de l'assemblée générale, désignés par le Conseil provincial parmi ses membres, proportionnellement à la composition dudit conseil et selon la Clef d'Hondt ;

Considérant les propositions remises par les groupes concernés ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner en qualité de représentants de la Province de Hainaut au sein de la Commission de gestion du Parc naturel du Pays des Collines, asbl :

A l'assemblée générale :

PS – Véronique REIGNIER

MR – Pierre VECHE

En séance à MONS, le 30 avril 2013.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,
(S) Charlyne MORETTI

“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 30 avril 2013 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation)”.

Le 19 janvier 2015.

Le Directeur général provincial,
(S) Patrick MELIS

La Présidente,
(S) Charlyne MORETTI

Service du Conseil provincial et du Collège

REPRESENTATION PROVINCIALE

Objet : Désignation des représentants provinciaux au sein de la Commission de gestion.

Parc Naturel des plaines de l'Escaut, à Bon-Secours

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que la Province de Hainaut est affiliée au Parc naturel des Plaines de l'Escaut, à Bon-Secours ;

Vu que suite aux élections du 14 octobre 2012, il convient de renouveler les mandataires provinciaux au sein de ce Parc naturel ;

Considérant que conformément au Décret du wallon du 3 juillet 2008 relatif aux parcs naturels, modifiant le Décret du 16 juillet 1985, le Parc naturel a modifié ses statuts et est devenu une asbl dénommée « Commission de gestion du Parc naturel des Plaines de l'Escaut, asbl » ;

Considérant qu'en vertu de l'article 7 des nouveaux statuts de cette asbl, la Province dispose de 5 représentants désignés par le Conseil provincial parmi ses membres, proportionnellement à la composition dudit conseil. Trois représentants au moins seront issus de la majorité du conseil ;

Considérant qu'aucun mandat provincial n'est prévu au sein du Conseil d'administration ;

Considérant les propositions remises par les groupes concernés ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner en qualité de représentants de la Province de Hainaut au sein de la Commission de gestion du Parc naturel des Plaines de l'Escaut, asbl :

PS – Alain GENARD

MR – Emilie ALTRUY

PS – Carine DELFANNE

PS – Guillaume FARVACQUE

MR – Armand BOITE

En séance à MONS, le 30 avril 2013.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,
(S) Charlyne MORETTI

“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 30 avril 2013 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation)”.

Le 19 janvier 2015.

Le Directeur général provincial,
(S) Patrick MELIS

La Présidente,
(S) Charlyne MORETTI

Service du Conseil provincial et du Collège

REPRESENTATION PROVINCIALE

Objet : Désignation des représentants provinciaux au sein de la Commission de gestion.

Parc Naturel des Hauts-Pays, à Onnezies

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que la Province de Hainaut est affiliée au Parc Naturel des Hauts-Pays à ONNEZIES ;

Considérant que suite aux élections du 14 octobre 2012, il convient de renouveler les mandataires provinciaux au sein de la Commission de Gestion de ce Parc naturel ;

La Commission de Gestion du Parc Naturel des Hauts-Pays est composée :

D'une assemblée générale rassemblant 44 membres (les 6 communes concernées par le Parc Naturel qui ont 3 représentants chacune, 2 représentants de la Province de Hainaut, 2 représentants de l'IDEA et 22 représentants d'associations locales) ;

D'un Conseil d'Administration rassemblant 16 membres (1 représentant pour chacune des 6 communes, 1 représentant de la Province de Hainaut, 1 représentant de l'IDEA et 8 représentants d'associations locales)

Considérant que le Parc Naturel souhaite donc que la Province de Hainaut désigne deux représentants à l'assemblée générale de sa Commission de Gestion parmi lesquels, un représentera la Province au sein du Conseil d'administration de celle-ci ;

Considérant les propositions des groupes concernés ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner en qualité de représentants de la Province de Hainaut au sein de la Commission de gestion du Parc Naturel des Hauts-Pays, à ONNEZIES :

A l'assemblée générale :

PS – Philippe DUPONT

MR – Isabelle GALANT

Au Conseil d'administration :

1. PS – Philippe DUPONT

En séance à MONS, le 17 décembre 2013.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,
(S) Charlyne MORETTI

“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 17 décembre 2013 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation)”.

Le 19 janvier 2015.

Le Directeur général provincial,
(S) Patrick MELIS

La Présidente,
(S) Charlyne MORETTI

Service du Conseil provincial et du Collège

REPRESENTATION PROVINCIALE

Objet : Désignation des représentants provinciaux au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration.

Sociétés de Logement de Service Public, Société Terrienne de Crédit social de Hainaut, à ATH et SA Maison Ouvrière, à Charleroi

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que la Province de Hainaut est affiliée à 30 Sociétés de Logement de Service Public agréées par le Code Wallon du Logement ;

Considérant que suite aux élections du 14 octobre 2012, la Province de Hainaut doit procéder au renouvellement de ses mandataires au sein de ces sociétés de logement ;

Considérant qu'en application de l'article 146 de ce Code Wallon du Logement, les représentants des pouvoirs locaux à l'Assemblée générale sont désignés, en ce qui concerne la Province, par le Conseil provincial, parmi les Députés provinciaux et les Conseillers provinciaux, proportionnellement à la composition dudit Conseil. Les statuts énumèrent les modalités de la représentation proportionnelle ;

Considérant que l'article 148 du même code dispose que les représentants provinciaux au sein des conseils d'administration des Sociétés de logement de service public soient désignés à la proportionnelle des conseils provinciaux conformément aux articles 167 et 168 du code électoral ainsi qu'en vertu des statuts de la société ;

Considérant que l'article 151 stipule que les conseils provinciaux désignent leurs représentants dans les six mois qui suivent leur renouvellement ;

Vu que la Société Terrienne de Crédit social de Hainaut, à ATH ainsi que la SA Maison Ouvrière, à Charleroi, sociétés qui, en fusionnant, ont absorbé des sociétés de logement auxquelles la Province était associée, souhaitent que la Province désigne des mandataires ;

Vu les propositions des groupes politiques concernés ;
Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De renouveler les représentants provinciaux au sein des Sociétés de logement de service public ainsi que de la Société Terrienne de Crédit social de Hainaut, à ATH et de la SA Maison Ouvrière, à Charleroi conformément au tableau repris en annexe.

En séance à MONS, le 30 avril 2013.

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,
(S) Charlyne MORETTI

Sociétés de Logement de Service public

SOCIETES	Représentants à l'AG selon Clé D'Hondt	1 représentant CA selon Clé D'Hondt
Société de Logements du Haut Escaut, à ANTOING	1. PS-Alain GENARD	Armand BOITE
	2. MR-Armand BOITE	
	3. PS-Dorothée DE RODDER	
	4. PS-Guillaume FARVACQUE	
	5. MR-Michel PECQUEREAU	
L'Habitat du Pays Vert, à ATH	1. PS- Carine DELFANNE	Jérôme SALINGUE
	2. MR-Pierre VECHE	
	3. PS- Serge HUSTACHE	
	4. PS- Michel MIROIR	
	5. MR-Thérèse LECLERCQ	
Immobilière Sociale entre Sambre et Haine, à BINCHE- Fusionné fin 2006	1. PS-Anne-Sophie HERBE	Isabelle MARCQ
	2. MR-Isabelle MARCQ	
	3. PS-Charlyne MORETTI	
BH Logements, à BOUSSU (FUSION HORNU- BOUSSU)+Fusion Hensies- Quiévrain CP 24/6/08	1. PS- Philippe DUPONT	Philippe DUPONT
	2. MR-Isabelle GALANT	
	3. PS- Colette VAN HOORDE	
	4. PS-Jean-Pierre LEPINE	
	5. MR-Catherine HOCQUET	
La Ruche Chapelloise, à CHAPELLE-LEZ- HERLAIMONT	1.PS- Nicole GOISSE	Laurence MEIRE
	2.PS- Marc BOITTE	
	3.MR-Patricia POTIGNY	
La Carolorégienne, à CHARLEROI	1. PS- Manon BEGHIN	Emile VAN AELST
	2. MR-Fabienne DEVILERS	
	3. PS- Jacques SEMAL	
	4. PS- Mauricette CAREME	
	5. MR-Philippe SONNET	

Notre Maison, à CHARLEROI (scission partielle à PONT-A-CELLES)	1. PS- Manon BEGHIN	Frédérique LACHAPELLE
	2. MR-Patricia POTIGNY	
	3. PS-Jacques SEMAL	
Val d'Heure, à Marchienne-au-Pont	1. PS- Emile VAN AELST	Manon BEGHIN
	2. MR-Philippe SONNET	
	3. PS- Manon BEGHIN	
	4. PS- Jacques SEMAL	
	5. MR-Fabienne DEVILERS	
Le Logis Chatelettain, à CHATELET	1. PS-Monique RAEYMACKERS	Monique RAEYMACKERS
	2. MR-Fernand DECHAINOIS	
	3. PS-Karine INFANTI	
Lysco, à COMINES-WARNETON	1. PS- Michel MIROIR	André GOBEYN
	2. MR-Michel PECQUEREAU	
	3. PS- Dorothée DE RODDER	
	4. PS- Guillaume FARVACQUE	
	5. MR-Armand BOITE	
Le Logis Dourois, à DOUR (Fusion Dour-Elouges)	1. PS- Jean-Pierre LEPINE	Jean-Pierre LEPINE
	2. MR-Isabelle GALANT	
	3. PS- Martine HUART	
	4. PS- Philippe DUPONT	
	5. MR-Bernard BEUGNIES	
Les Heures Claires, à ESTAIMPUIS	1. PS- Carine DELFANNE	Françoise SENESAEL
	2. MR-Armand BOITE	
	3. PS- Véronique REIGNIER	
	4. PS- Guillaume FARVACQUE	
	5. MR-Emilie ALTRUY	
Scrl "Sambre et Biesme", à Farciennes	1. PS- Patrick LEFEVRE	Karine INFANTI
	2. MR-Fernand DECHAINOIS	
	3. PS-Karine INFANTI	

Mon Toit Fleurusien, à FLEURUS	1. PS-Karine INFANTI	Patrick LEFEVRE
	2. MR-Fernand DECHAINOIS	
	3. PS-Monique RAEYMACKERS	
Le Foyer Fontainois, à FONTAINE-L'EVEQUE	1. PS-Nicole GOISSE	Marc BOITTE
	2. MR-Patricia POTIGNY	
	3. PS-Marc BOITTE	
Centr'Habitat, à LA LOUVIERE	1. PS- Christiane DUPONT	Dorothee KOZLOWSKI
	2. MR-Patricia POTIGNY	
	3. PS-Gérard WATERLOT	
	4. PS- Alain RASSCHAERT	
	5. MR-Bernard LIEBIN	
Le Foyer Marcinellois, à MARCINELLE	1. PS-Mauricette CAREME	Mauricette CAREME
	2. MR-Fabienne DEVILERS	
	3. PS-Emile VAN AELST	
Le Logis Moderne, à MONCEAU-SUR-SAMBRE	1. PS-Manon BEGHIN	Jacques SEMAL
	2. MR-Philippe SONNET	
	3. PS-Jacques SEMAL	
"Toit et Moi", à MONS (anciennement SORELOBO)	1. PS- Pascal LAFOSSE	Pascal LAFOSSE
	2. MR-Bernard BEUGNIES	
	3. PS- Colette VAN HOORDE	
	4. PS-Jean-Pierre LEPINE	
Versant Est SC, à MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	1. PS-Mauricette CAREME	Mauricette CAREME
	2. MR-Philippe SONNET	
	3. PS-Manon BEGHIN	
	4. PS-Jacques SEMAL	
	5. MR-Fabienne DEVILERS	

Le Logis Montagnard, à MONTIGNY-LE-TILLEUL	1. PS-Karine INFANTI	Grégory DUFRASNE
	2. MR-Patricia POTIGNY	
	3. PS-Nicole GOISSE	
	4. PS-Marc BOITTE	
Société de Logements de Mouscron, à MOUSCRON	1. PS-Carine DELFANNE	Guillaume FARVACQUE
	2. MR-Michel PECQUEREAU	
	3. PS-Alain GENARD	
	4. PS-Guillaume FARVACQUE	
	5. MR-Armand BOITE	
Immobilière Publique Péruwelz-Leuze-Frasnes	1. PS-Alain GENARD	Alain GENARD
	2. MR-Emilie ALTRUY	
	3. PS-Véronique REIGNIER	
SCRL "Les Jardins de Wallonie", à Luttre	1. PS-Nicole GOISSE	Nicole GOISSE
	2. MR-Patricia POTIGNY	
	3. PS-Marc BOITTE	
	4. PS-Emile VAN AELST	
	5. MR-Fabienne DEVILERS	
Le Logis Quaregnonnais, à QUAREGNON	1. PS- Philippe DUPONT	Isabelle GALANT
	2. MR-Isabelle GALANT	
	3. PS- Martine HUART	
	4. PS- Colette VAN HOORDE	
	5. MR-Bernard BEUGNIES	
Le Logis Saint-Ghislainois, à SAINT-GHISLAIN (fusionné avec BAUDOUR	1. PS-Martine HUART	Martine HUART
	2. MR-Isabelle GALANT	
	3. PS-Jean-Pierre LEPINE	
	4. PS-Annie TAULET	
	5. MR-Bernard BEUGNIES	

Haute Senne Logements, à SOIGNIES (fusion avec Braine-le-Comte et Enghien)	1. PS-Alain RASSCHAERT	Alain RASSCHAERT
	2. MR-Gérald MOORTGAT	
	3. PS-Véronique REIGNIER	
	4. PS-Christiane DUPONT	
	5. MR-Thérèse LECLERCQ	
Le Foyer de la la Haute Sambre, à THUIN	1. PS-Charlyne MORETTI	Anne-Sophie HERBE
	2. MR-Albert DEPRET	
	3. PS-Giorgio FACCO	
Le Logis Tournaisien, à TOURNAI	1. PS-Dorothée DE RODDER	Dorothée DE RODDER
	2. MR-Michel PECQUEREAU	
	3. PS-Alain GENARD	
	4. PS-Serge HUSTACHE	
	5. MR-Armand BOITE	
A Chacun son Logis, à TRAZEGNIES	1. PS-Nicole GOISSE	Caroline TAQUIN
	2. MR-Patricia POTIGNY	
	3. PS-Marc BOITTE	
	4. PS- Karine INFANTI	
	5. MR-Philippe SONNET	
Sociétés non soumises au Code Wallon du Logement :		
Société Terrienne du Crédit social du Hainaut, à ATH (fusion Terrienne Ath avec Terre et Foyer de Mons)	1. PS-Carine DELFANNE	Michel MIROIR
	2. MR-Pierre VECHE	
	3. PS-Serge HUSTACHE	
	4. PS-Michel MIROIR	
	5. MR-Catherine HOCQUET	
La Maison ouvrière, à Charleroi <u>S.A.</u> (fusion Terrienne Chimay et Châtelet)	1-PS-Mauricette CAREME	Mauricette CAREME

“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 30 avril 2013 et l’annexe qui précèdent, insérées au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation)”.

Le 19 janvier 2015.

Le Directeur général provincial,
(S) Patrick MELIS

La Présidente,
(S) Charlyne MORETTI

Service du Conseil provincial et du Collège

REPRESENTATION PROVINCIALE

Objet : Désignation de deux représentants provinciaux au sein de l'Assemblée générale.

SCRL Le Logis Saint-Ghislainois, à Saint-Ghislain

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que le Conseil provincial a désigné, en séance du 30 avril 2013, trois représentants au sein de l'assemblée générale du Logis Saint-Ghislainois à SAINT-GHISLAIN et un représentant au sein de son conseil d'administration ;

Considérant que cette société de logement de service public, par courrier du 7 mai 2013, souhaite que la Province de Hainaut désigne 5 représentants au sein de son assemblée générale et non 3 ;

Considérant qu'en application de l'article 146 du Code wallon du Logement, les représentants des pouvoirs locaux à l'Assemblée générale sont désignés, en ce qui concerne la Province, par le Conseil provincial, parmi les Députés provinciaux et les Conseillers provinciaux, proportionnellement à la composition dudit Conseil. Les statuts énumèrent les modalités de la représentation proportionnelle ;

Considérant que 2 mandats restent à pourvoir au sein de l'assemblée générale de cette société, soit : 1 PS et 1 MR.

Vu les propositions transmises par les groupes politiques concernés, à savoir :

Pour le PS : Mme Annie TAULET

Pour le MR : M. Bernard BEUGNIES

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner Mme Annie TAULET, Députée provinciale et M. Bernard BEUGNIES, Conseiller provincial, en qualité de représentants provinciaux au sein de l'assemblée générale du Logis Saint-Ghislainois, à SAINT-GHISLAIN.

En séance à MONS, le 30 mai 2013.

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,
(S) Charlyne MORETTI

“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 30 mai 2013 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation)”.
Le 19 janvier 2015.

Le Directeur général provincial,
(S) Patrick MELIS

La Présidente,
(S) Charlyne MORETTI

Service du Conseil provincial et du Collège

REPRESENTATION PROVINCIALE

Objet : Désignation des représentants provinciaux au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration.

SCRL La Sambrienne, à Montignies-sur-Sambre

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que la Province de Hainaut est affiliée à 30 Sociétés de Logement de Service Public agréées par le Code Wallon du Logement ;

Considérant que le 28 juin 2013, 5 sociétés de logement de service public de la région de Charleroi vont fusionner en une société coopérative à responsabilité limitée agréée par la Société wallonne du logement qui sera dénommée « La Sambrienne » et dont le siège social est établi rue Trieu Kaisin, 70 à 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE.

Considérant que les 5 sociétés concernées sont :

La Carolorégienne SCRL à Charleroi, société absorbante ;
Le Val d'heure SCRL à Marchienne-au-Pont, société absorbée ;
Le logis Moderne SCRL à Monceau-sur-Sambre, société absorbée ;
Le Versant Est SCRL, à Montignies-sur-Sambre, société absorbée ;
Le Foyer Marcinellois SCRL, à Marcinelle, société absorbée.

Considérant que suite aux élections du 14 octobre 2012, la Province de Hainaut a procédé, en séance du 30 avril 2013, au renouvellement de ses mandataires au sein de ces sociétés de logement ;

Pour rappel, avaient été désignés pour représenter la Province de Hainaut au sein de la société :

La Carolorégienne, à CHARLEROI :

A l'assemblée générale

-Mme Manon BEGHIN
-Mme Fabienne DEVILERS
-M. Jacques SEMAL
-Mme Mauricette CAREME
-M. Philippe SONNET

Au Conseil d'administration

-M. Emile VAN AELST

Le Val d'heure SCRL à Marchienne-au-Pont :

A l'assemblée générale

-M. Emile VAN AELST
-M. Philippe SONNET
-Mme Manon BEGHIN
-M. Jacques SEMAL
-Mme Fabienne DEVILERS

Au Conseil d'administration

-Mme Manon BEGHIN

Le logis Moderne SCRL à Monceau-sur-Sambre :A l'assemblée générale

-Mme Manon BEGHIN
-M. Philippe SONNET
-M. Jacques SEMAL

Au Conseil d'administration

-M. Jacques SEMAL

Le Versant Est SCRL, à Montignies-sur-Sambre :A l'assemblée générale

-Mme Mauricette CAREME
-M. Philippe SONNET
-Mme Manon BEGHIN
-M. Jacques SEMAL
-Mme Fabienne DEVILERS

Au Conseil d'administration

-Mme Mauricette CAREME

Le Foyer Marcinellois SCRL, à Marcinelle :A l'assemblée générale

Mme Mauricette CAREME
Mme Fabienne DEVILERS
M. Emile VAN AELST

Au Conseil d'administration

-Mme Mauricette CAREME

Considérant que conformément, d'une part, à l'article 22 des statuts de la nouvelle société « La Sambrienne » SCRL à Montignies-sur-Sambre, la Province dispose d'un mandat au sein du Conseil d'administration, et conformément, d'autre part, à l'article 31 desdits statuts le nombre de délégués par pouvoirs locaux est fixé à 5 dont 3 au moins représentent la majorité dans chacun des pouvoirs locaux.

Considérant que le Conseil provincial doit donc désigner 5 représentants provinciaux au sein de l'assemblée générale et proposer la désignation d'un mandataire provincial au sein du Conseil d'administration de la future SCRL « La Sambrienne ».

Considérant qu'en application de l'article 146 du Code Wallon du Logement, les représentants des pouvoirs locaux à l'Assemblée générale sont désignés, en ce qui concerne la Province, par le Conseil provincial, parmi les Députés provinciaux et les Conseillers provinciaux, proportionnellement à la composition dudit Conseil. Les statuts énumèrent les modalités de la représentation proportionnelle.

Considérant que l'article 148 du même code dispose que les représentants provinciaux au sein des conseils d'administration des Sociétés de logement de service public soient désignés à la proportionnelle des conseils provinciaux conformément aux articles 167 et 168 du code électoral ainsi qu'en vertu des statuts de la société ;

Considérant que les groupes concernés ont proposé leurs candidats, à savoir ;

Au sein de l'assemblée générale :

-PS : Mme Mauricette CAREME, Conseillère provinciale ;
-MR : Mme Fabienne DEVILERS, Conseillère provinciale ;
-PS : Mme Manon BEGHIN, Conseillère provinciale ;
-PS : M. Jacques SEMAL, Conseiller provincial ;
-MR : M. Philippe SONNET, Conseiller provincial

Au sein du Conseil d'administration :

- PS : M. Emile VAN AELST, Conseiller provincial.

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

de désigner en qualité de représentants de la Province de Hainaut au sein de la future SCRL « La Sambrienne », à MONTIGNIES-SUR-SAMBRE :

A l'assemblée générale :

-Mme Mauricette CAREME, Conseillère provinciale ;
-Mme Fabienne DEVILERS, Conseillère provinciale ;
-Mme Manon BEGHIN, Conseillère provinciale ;
-M. Jacques SEMAL, Conseiller provincial ;
-M. Philippe SONNET, Conseiller provincial

Au Conseil d'administration :

-M. Emile VAN AELST, Conseiller provincial.

En séance, à Mons le 18 juin 2013.

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,
(S) Charlyne MORETTI

“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 18 juin 2013 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation)”.

Le 19 janvier 2015.

Le Directeur général provincial,
(S) Patrick MELIS

La Présidente,
(S) Charlyne MORETTI

Service du Conseil provincial et du Collège

REPRESENTATION PROVINCIALE

—
Objet : Remplacement d'un représentant provincial au sein du Conseil d'administration.

SCRL Centr'Habitat, à La Louvière

—

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que le Conseil provincial a proposé, en séance du 30 avril 2013, la désignation de Monsieur Jonathan CHRISTIAENS en qualité de représentant de la Province de Hainaut au sein du Conseil d'administration de la société de logement de service public Centr'Habitat, à LA LOUVIERE ;

Considérant qu'en date du 29 mai 2013, Monsieur Jonathan CHRISTIAENS faisait part de sa démission, effective immédiatement, en tant que représentant de la Province de Hainaut au sein de la société de logement de service public Centr'Habitat.

Considérant qu'il convient dès lors de pourvoir à son remplacement ;

Considérant que la candidature de Mme Dorothée KOZLOWSKI à ce poste est proposée ;

DECIDE :

De désigner Mme Dorothée KOZLOWSKI, en qualité de représentante provinciale au sein du Conseil d'administration de la société de logement de service public Centr'Habitat, à LA LOUVIERE en remplacement de M. Jonathan CHRISTIAENS.

En séance à MONS, le 30 mai 2013.

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,
(S) Charlyne MORETTI

“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 30 mai 2013 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation)”.

Le 19 janvier 2015.

Le Directeur général provincial,
(S) Patrick MELIS

La Présidente,
(S) Charlyne MORETTI

Service du Conseil provincial et du Collège

REPRESENTATION PROVINCIALE

Objet : Désignation des représentants provinciaux

Centres Culturels Régionaux

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que la Province de Hainaut est affiliée à cinq Centres Culturels Régionaux qui ont le statut d'ASBL au sens de la loi du 27 juin 1921, à savoir :

- la Maison culturelle, à Ath ;
- le Centre culturel régional de Charleroi – l'Eden ;
- le Centre culturel régional du centre, à La Louvière ;
- le Centre culturel transfrontalier Le Manège, à Mons ;
- la Maison culturelle de Tournai.

Considérant que suite aux élections du 14 octobre 2012, il convient de renouveler les mandataires provinciaux au sein des centres culturels régionaux susmentionnées ;

Considérant qu'en vertu de l'article 7, section II du décret de la Communauté française du 28 juillet 1992 fixant les conditions de reconnaissance et de subvention des centres culturels régionaux modifié par le décret du 10 avril 1995, sont membres de l'assemblée générale entre autres, des personnes désignées par le Collège provincial de la province sur le territoire de laquelle est situé le siège de l'asbl ;

Vu l'article L 2223-14 §1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation stipulant que le Conseil provincial nomme les représentants de la province dans les ASBL dont elle est membre. Il propose également les candidats aux mandats provinciaux dans les autres organes de gestion et de contrôle en application des statuts. Les administrateurs représentant la province sont de sexe différent. Leur nombre ne peut dépasser 1/5^{ème} du nombre des Conseillers provinciaux.

Les administrateurs représentant la province sont désignés, au cas où l'ASBL ne compte qu'une seule province, à la proportionnelle du conseil provincial conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral ;

Vu que les statuts de chacun des Centres Culturels Régionaux précisent le nombre de sièges réservés à la Province ;

Les Groupes concernés ayant présentés leur candidats respectifs ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De renouveler les mandataires provinciaux au sein des Centres culturels régionaux de la Province de Hainaut conformément au tableau repris en annexe.

En séance à MONS, le 26 mars 2013.

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(S) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(S) Albert DEPRET

REPRESENTANTS PROVINCIAUX AU SEIN DES CENTRES CULTURELS REGIONAUX

NOM	nombre de représentants prov	ASSEMBLEE GENERALE	CONSEIL D'ADMINISTRATION
Maison culturelle d'ATH	2 AG et CA	PS-Ludivine GAUTHIER	PS-Ludivine GAUTHIER
		MR-Bernard VINOIS	MR-Bernard VINOIS
Centre culturel régional de Charleroi-L'Eden	2 AG et 1 CA	PS-Monique RAEYMACKERS	PS-Monique RAEYMACKERS
		MR-Philippe SONNET	_____
Centre culturel régional du Centre, à La Louvière	2 AG et 1 CA	PS-Gérard WATERLOT	PS-Gérard WATERLOT
		MR-Hubert CHAPELAIN	_____
Centre culturel transfrontalier Le Manège, à Mons	1 AG et 1 CA	PS-Martine HUART	PS-Martine HUART
Maison de la culture à Tournai	2 AG et 2 CA	PS-Alain GENARD	PS-Alain GENARD
		MR-Michel PECQUEREAU	MR-Michel PECQUEREAU

“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 26 mars 2013 et l’annexe qui précèdent, insérées au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation)”.

Le 19 janvier 2015.

Le Directeur général provincial,
(S) Patrick MELIS

La Présidente,
(S) Charlyne MORETTI

Service du Conseil provincial et du Collège

REPRESENTATION PROVINCIALE

Objet : Désignation des représentants provinciaux

Contrats de Rivières

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Vu la Directive Cadre Eau 2000/60/CE du Parlement européen établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau et imposant notamment la mise en œuvre d'un plan de gestion de l'eau par bassin hydrographique ;

Vu le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, relatif aux contrats de rivière ;

Sur proposition du Collège provincial,

ARRETE :

La désignation de :

- Madame Thérèse LECLERCQ en qualité de membre effectif ;

- Monsieur Alain RASSCHAERT en qualité de membre suppléant ;

➡ Afin de représenter la Province de Hainaut au sein du **Comité de Rivière Senne**

- Madame Véronique REIGNIER en qualité de membre effectif ;

- Madame Isabelle GALAND en qualité de membre suppléant ;

➡ Afin de représenter la Province de Hainaut au sein du **Comité de Rivière Dendre.**

- Monsieur Armand BOITE en qualité de membre effectif ;

- Monsieur Alain GENARD en qualité de membre suppléant ;

➡ Afin de représenter la Province de Hainaut au sein du **Comité de Rivière Escaut-Lys.**

- Madame Christiane DUPONT en qualité de membre effectif ;

- Madame Catherine HOCQUET en qualité de membre suppléant ;

➡ Afin de représenter la Province de Hainaut au sein du **Comité de Rivière Haine.**

- Monsieur Patrick LEFEVRE en qualité de membre effectif ;
- Monsieur Philippe SONNET en qualité de membre suppléant ;
- ➡ Afin de représenter la Province de Hainaut au sein du **Comité de Rivière Sambre et affluents**.

En séance à MONS, le 26 mars 2013.

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(S) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(S) Albert DEPRET

“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 26 mars 2013 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation)”.

Le 19 janvier 2015.

Le Directeur général provincial,
(S) Patrick MELIS

La Présidente,
(S) Charlyne MORETTI

Service du Conseil provincial et du Collège

REPRESENTATION PROVINCIALE

Objet : Désignation des mandataires provinciaux à l'AG et au CA

Association des Provinces wallonnes

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que suite aux élections du 14 octobre 2012, la Province de Hainaut doit procéder au renouvellement de ses mandataires provinciaux au sein des instances de l'Association des Provinces wallonnes ;

Vu qu'aux termes de l'article 10§1 des statuts de cette asbl, chaque Province est représentée à l'Assemblée générale par ses Députés provinciaux, son Président du Conseil provincial, son Greffier provincial et six Conseillers provinciaux. Les six conseillers provinciaux sont désignés par le Conseil provincial à la proportionnelle conformément à l'article 2223-14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, en prenant en compte les députés provinciaux et le président du conseil provincial, et ce, dans les 3 mois qui suivent le renouvellement des conseils provinciaux ;

Considérant que l'Association est administrée par un Conseil d'administration dont les membres sont nommés en son sein par l'assemblée générale dans les trois mois suivant le renouvellement général des conseils provinciaux ;

Considérant que le Conseil d'administration se compose, outre le président, de 5 administrateurs, dont au moins un Député provincial, par Province membre. Ces administrateurs sont désignés selon la même règle proportionnelle que celle susmentionnée, le président étant pris en compte

Vu que l'application de la proportionnelle du Conseil provincial installé le 26 octobre 2012 selon la Clé d'Hondt, donne le résultat suivant :

- pour 12 candidats (A.G.) : 7 PS - 4 MR – 1 CDH
- pour 5 candidats (C.A.) : 3 PS et 2 MR

Vu les propositions des groupes concernés ;

D E C I D E :

De désigner en qualité de représentants de la Province de Hainaut au sein de l'ASBL Association des Provinces Wallonnes :

Outre les 5 Députés provinciaux et le Président du Conseil provincial,

6 Conseillers provinciaux pour représenter la Province au sein de l'assemblée générale :

- 1.- PS : Serge HUSTACHE
- 2.- MR : Gérald MOORTGAT
- 3.- PS : Annie TAULET
- 4.- PS : Yves LARDINOIS
- 5.- MR: Albert DEPRET
- 6.- PS : Fabienne CAPOT
- 7.- PS : Tommy LECLERCQ
- 8.- CDH : David LAVAUX
- 9.- MR : Bernard LIEBIN
- 10.- PS : Emile VAN AELST
- 11.- PS : Philippe DUPONT
- 12.- MR : Pierre VECHE

5 candidats au poste **d'administrateurs** :

- 1.- PS : Serge HUSTACHE
- 2.- MR : Gérald MOORTGAT
- 3.- PS : Yves LARDINOIS
- 4.- PS : Annie TAULET
- 5.- MR :Albert DEPRET

En séance à MONS, le 20 décembre 2012.

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(S) Patrick MELIS

LE PRESIDENT,
(S) Tommy LECLERCQ

“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 20 décembre 2012 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation)”.

Le 19 janvier 2015.

Le Directeur général provincial,
(S) Patrick MELIS

La Présidente,
(S) Charlyne MORETTI

Service du Conseil provincial et du Collège

REPRESENTATION PROVINCIALE

Objet : Désignation des représentants provinciaux

Association carolorégienne pour la Gestion d'Habitations protégées (A.C.G.H.P.), à MONT-SUR-MARCHIENNE

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAIAUT,

Considérant que suite aux élections du 14 octobre 2012, l'Association carolorégienne pour la Gestion d'Habitations protégées (A.C.G.H.P.), à MONT-SUR-MARCHIENNE la Province doit procéder au renouvellement de ses mandataires provinciaux ;

Considérant que conformément aux statuts de l'asbl, la Province dispose de 6 mandats au sein de l'assemblée générale et de 3 mandats au sein du conseil d'administration ;

Considérant qu'en vertu de l'article L 2223-14 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation : le Conseil provincial nomme les représentants de la province dans les ASBL dont elle est membre. Il propose également les candidats aux mandats provinciaux dans les autres organes de gestion et de contrôle en application des statuts.

Les administrateurs représentant la province sont de sexe différent. Leur nombre ne peut dépasser 1/5^{ème} du nombre des Conseillers provinciaux.

Les administrateurs représentant la province sont désignés, au cas où l'ASBL ne compte qu'une seule province, à la proportionnelle du conseil provincial conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral ;

Vu que la répartition de la clé d'Hondt pour :

- 6 mandataires (A.G.) est la suivante : 4 PS – 2 MR
- 3 mandataires (C.A.) est la suivante : 2 PS et 1 MR

Vu les candidats proposés par les Groupes concernés ;

DECIDE :

De désigner :

6 représentants provinciaux au sein de l'assemblée générale de l'Association carolorégienne pour la Gestion d'Habitations protégées (A.C.G.H.P.), à MONT-SUR-MARCHIENNE, à savoir :

- Mauricette CAREME
- Emile VAN AELST
- Monique RAEYMACKERS

- Jacques SEMAL
- Fabienne DEVILERS
- Philippe SONNET

3 représentants provinciaux au sein du Conseil d'administration de ladite ASBL, à savoir :

- Mauricette CAREME
- Emile VAN AELST
- Fabienne DEVILERS

En séance à MONS, le 18 juin 2013.

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,
(S) Charlyne MORETTI

“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 18 juin 2013 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation)”.

Le 19 janvier 2015.

Le Directeur général provincial,
(S) Patrick MELIS

La Présidente,
(S) Charlyne MORETTI

Service du conseil provincial et du Collège

REPRESENTATION PROVINCIALE

Objet : Désignation des représentants de la Province.

Assemblée Transfrontalière

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que les Autorités du Conseil Général du Nord et de la Province de Hainaut ont signé une convention de coopération en date du 30 novembre 2007 portant sur les cinq thématiques suivantes : jeunesse, prévention-santé, culture, tourisme et formation-ressources humaines.

Considérant qu'il y a lieu de désigner les représentants provinciaux appelés à siéger à l'Assemblée Transfrontalière annuelle.

En séance du 14 mars 2013, le Bureau a proposé que la Province de Hainaut serait représentée à l'Assemblée Transfrontalière par :

Les 9 membres du Bureau du Conseil provincial ;

Les 5 Députés provinciaux ;

8 Conseillers provinciaux représentant les quatre partis politiques démocratiques du Conseil provincial, à savoir :

4 Conseillers PS

2 Conseillers MR

1 Conseiller CDH

1 Conseiller ECOLO

Considérant que les Groupes politiques ont présentés leurs candidats ;

Sur proposition du Bureau du Conseil provincial,

DECIDE :

De désigner les représentants provinciaux à l'Assemblée Transfrontalière, à savoir :

- Les 9 membres du Bureau du Conseil provincial ;
- Les 5 Députés provinciaux ;
- Les 8 Conseillers provinciaux représentant les quatre partis politiques démocratiques du Conseil provincial suivants :
 - Groupe PS :
 - Mme Carine DELFANNE
 - Colette VAN HOORDE
 - Guillaume FARVAQUE
 - Nicole GOISSE

- Groupe MR :
 - M. Philippe SONNET
 - M. Bernard BEUGNIES
- Groupe CDH :
 - M. Didier VANDESKELDE
- Groupe ECOLO :
 - M. Jean-Pierre URBAIN

En séance à MONS, le 30 avril 2013.

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,
(S) Charlyne MORETTI

“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 30 avril 2013 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation)”.

Le 19 janvier 2015.

Le Directeur général provincial,
(S) Patrick MELIS

La Présidente,
(S) Charlyne MORETTI

Service du Conseil provincial et du Collège

REPRESENTATION PROVINCIALE

Objet : Désignation des représentants provinciaux

ASBL Antenne Centre à La Louvière

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que la Province de Hainaut subsidie l'ASBL Antenne Centre, à La Louvière.

Considérant que la Province de Hainaut compte un représentant au sein de cette ASBL.

Vu que suite aux élections du 14 octobre 2012, il convient de renouveler ce mandataire provincial.

Considérant que ce ou cette représentant(e) ne doit pas nécessairement être un élu provincial. Il (elle) peut être membre d'un cabinet ou d'un service, même si, cette personne fera partie de la catégorie des membres publics.

Cependant, en ce qui concerne les administrateurs issus de l'assemblée générale, le décret SMA (Service des Médias Audiovisuels) prévoit que, notamment, les membres d'un Collège provincial, sont frappés d'incompatibilité et ne peuvent donc être nommés administrateurs.

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner M. Rudy ANKAERT en qualité de représentant de la Province de Hainaut au sein de l'assemblée générale de l'ASBL Antenne Centre, à La Louvière et de proposer sa candidature au sein du Conseil d'administration de ladite ASBL.

En séance à MONS, le 30 avril 2013.

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,
(S) Charlyne MORETTI

"Soit la résolution du Conseil provincial en date du 30 avril 2013 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation)".

Le 19 janvier 2015.

Le Directeur général provincial,
(S) Patrick MELIS

La Présidente,
(S) Charlyne MORETTI

Service du Conseil provincial et du Collège

REPRESENTATION PROVINCIALE

Objet : Ratification de la désignation des deux représentants provinciaux

Fondation d'utilité publique « Académie Internationale d'Eté de Wallonie ».

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant qu'en séance du 29 novembre 2012, le Collège provincial a renouvelé ses mandataires au sein de la Fondation d'utilité publique « Académie Internationale d'Eté de Wallonie », à savoir, Mme la Députée provinciale Fabienne CAPOT et M. Olivier FIEVEZ, Chef du secteur Audiovisuel à Hainaut Culture Tourisme ;

Considérant que l'Académie Internationale d'Eté de Wallonie a informé les Autorités provinciales du changement de ses statuts en date du 29 avril 2014 et notamment en ce qui concerne la représentation des provinces francophones au sein de son Conseil d'administration : un à trois représentants de chacune des provinces francophones désignés par le Conseil provincial ;

Considérant que le Collège provincial, en séance du 3 juillet 2014 n'a pas souhaité désigner de troisième délégué au sein de cet organisme ;

Vu que le Conseil provincial doit, dès lors, **ratifier la désignation** des deux représentants provinciaux désignés par le Collège provincial lors de sa séance du 29 novembre 2012 ;

DECIDE :

De ratifier la décision du Collège provincial le 29 novembre 2012 portant désignation de Mme Fabienne CAPOT, Députée provinciale et de M. Olivier FIEVEZ, Chef du secteur Audiovisuel à Hainaut Culture Tourisme en qualité de représentants de la Province de Hainaut au sein de la Fondation d'utilité publique « Académie internationale d'Eté de Wallonie ».

En séance à Mons, le 30 septembre 2014.

Le Directeur général provincial,
(S) Patrick MELIS

La Présidente,
(S) Charlyne MORETTI

“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 30 septembre 2014 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation)”

Le 19 janvier 2015.

Le Directeur général provincial,
(S) Patrick MELIS

La Présidente,
(S) Charlyne MORETTI

Service du Conseil provincial et du Collège

REPRESENTATION PROVINCIALE

Objet : Désignation des représentants provinciaux au sein du Conseil d'administration

Fondation « Maison Losseau »

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que la Province a prorogé le bail emphytéotique avec la Fondation « Maison Léon LOSSEAU » en date du 30 avril 1989 ;

Considérant que suite aux élections du 14 octobre 2012, il convient de procéder au renouvellement des mandataires provinciaux au sein du Conseil d'administration de ladite Fondation ;

Vu l'article 8 du projet des statuts de la Fondation Maison Léon Losseau relatif à la composition du Conseil d'administration stipulant que le Conseil provincial désigne huit administrateurs ainsi qu'un administrateur, membre du Collège ayant la culture dans ses attributions;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner 9 représentants provinciaux au sein du Conseil d'administration de la Fondation « Maison Léon LOSSEAU » à savoir :

- M. Serge HUSTACHE, Député provincial ;
- Mme Annie TAULET, Députée provinciale ;
- M. Tommy LECLERCQ, Président du Conseil provincial ;
- Mme Colette VAN HOORDE, Conseillère provinciale ;
- M. Jean-Pierre LEPINE, Conseiller provincial ;
- M. Gérald MOORTGAT, Député provincial ;
- Mme Catherine HOCQUET, Conseillère provinciale ;
- M. Laurent DROUSIE, Conseiller provincial ;
- Mme Fabienne CAPOT, Députée provinciale.

En séance à MONS, le 29 janvier 2013.

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(S) Patrick MELIS

LE PRESIDENT F.F.,
(S) Albert DEPRET

“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 29 janvier 2013 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation)”.

Le 19 janvier 2015.

Le Directeur général provincial,
(S) Patrick MELIS

La Présidente,
(S) Charlyne MORETTI

Service du Conseil provincial et du Collège

REPRESENTATION PROVINCIALE

Objet : Désignation des représentants provinciaux au sein du Conseil d'administration

Fondation « Mons 2015 »

LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

Considérant que la « Fondation Mons 2015 » sollicite la Province de Hainaut afin qu'elle procède au renouvellement des mandataires provinciaux au sein de son Conseil d'administration suite aux élections 2012.

Considérant l'article 4 des statuts de la fondation d'utilité publique susmentionnée stipulant que son conseil d'administration sera composé notamment de cinq administrateurs nommés par le Conseil provincial de la Province de Hainaut.

Vu que l'application de la Clé d'Hondt sur 5 mandats attribue 3 postes au PS et 2 au MR.

Vu les candidatures présentées par les groupes concernés ;

Sur proposition du Collège provincial,

DECIDE :

De désigner 5 représentants provinciaux au sein du Conseil d'administration de la Fondation « MONS 2015 » à savoir :

Mme Nathalie BRASSART ;
M. Joël DELHAYE ;
Mme Marie POK ;
M. Lionel BONJEAN ;
Mme Catherine HOCQUET.

En séance à MONS, le 30 avril 2013.

LE GREFFIER PROVINCIAL,
(S) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE,
(S) Charlyne MORETTI

“Soit la résolution du Conseil provincial en date du 30 avril 2013 qui précède, insérée au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2004 organisant les Provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (Code de la démocratie locale et de la décentralisation)”.

Le 19 janvier 2015.

Le Directeur général provincial,
(S) Patrick MELIS

La Présidente,
(S) Charlyne MORETTI